

Chapitre I Connaître les notions de base pour pouvoir gérer sa classe

1. Le règlement intérieur de l'établissement :

Chaque établissement a son règlement intérieur. Il est rédigé en langue nationale. Ce sera l'occasion pour les professeurs de langue étrangère de le traduire et d'exercer d'ores et déjà les à l'expression écrite et orale.

Le règlement intérieur doit être respecté aussi bien par les élèves que par les enseignants.

2. La liste des élèves :

Elle sera établie par ordre alphabétique pour chaque division. Elle permettra à l'enseignant de faire l'appel avant de commencer le cours et par conséquent d'accomplir un devoir personnel. Par la suite, elle lui permettra de connaître les noms des élèves et lui facilitera la tâche lors des évaluations.

3. La fiche de renseignement :

Au début de l'année scolaire, l'enseignant fait compléter par les élèves les fiches de renseignements. Elles comportent généralement les indications suivantes :

- Le nom et le prénom de l'élève.
- La date et le lieu de naissance.
- La situation scolaire.
- L'adresse et la profession des parents.

Ces fiches de renseignements seront utiles pour le professeur sur le plan pédagogique, didactique et même psycho-social. Elles lui permettront d'avoir des informations sur son public (les élèves) afin de mieux gérer sa classe et de pouvoir résoudre efficacement les situations problèmes rencontrées par la suite.

4. Le délégué de la classe :

C'est l'apprenant qui est distingué parmi les autres pour son sérieux, son esprit clair, ses qualités. Peut apporter à l'enseignant son appui dans le déroulement des activités scolaires, il n'est pas nécessairement le meilleur de sa classe.

La désignation du délégué :

L'enseignant attendra quelques jours après la rentrée pour choisir le délégué de classe. Cette désignation peut changer en cours de l'année à la fin du trimestre ou du semestre.

Désigner un délégué peut être aussi le moyen de donner une activité à un apprenant naturellement agité.

Il est préférable de laisser une certaine initiative au délégué de la classe lorsqu'il connaît les habitudes et les besoins de l'enseignant.

Le délégué peut ramener le matériel, distribuer les cahiers et les photocopies, remplir certaines fonctions. Mais le contrôle de l'enseignant reste la règle impérative néanmoins il ne faut pas le surcharger de besogne car il reste avant tout un élève de la classe et l'on ne doit sacrifier ni de son instruction ni de son éducation.

Le délégué ne doit pas recevoir de reproches public afin de ne pas « perdre la face » devant ses camarades il sera bien plus sensible aux remontrances faites en privé.

Le délégué n'est pas un meneur mais un élève respectueux et actif.

5. L'aération de la classe :

Le cubage des classes a beau être conforme aux normes. La présence de nombreux élèves, toute fenêtre fermée rend vite l'atmosphère viciée et mal odorante.

L'aération de classe entretient la santé en même temps qu'elle provoque l'ardeur des élèves en oxygénant leur sang dans leurs cellules.

Malheureusement en ville, le bruit extérieur est l'ennemi de l'aération.

Comment doit-on aérer la classe ? :

On aère systématiquement la classe pendant les intercourts. Le délégué de la classe s'en chargera sans que l'enseignant ait à intervenir.

Les saisons commandent également la forme de l'aération. Par contre, l'enseignant ne doit pas confondre entre l'aération qui est nécessaire et le courant d'air dangereux. Aussi, il doit faire attention aux files d'airs tombants sur les épaules de ceux qui sont assis sous les fenêtres.

En hiver, on programme d'aérer rapidement la classe entre les exercices scolaires, c'est une détente qu'on peut faire accompagner par des mouvements respiratoires.

L'élève qui a froid doit avoir la priorité sur ceux qui ont froid.

Certains vasistas entrouverts permettent quand ils s'en disposent une aération modérée.

6. L'éclairage de la classe :

Il est indispensable, toute fois. Il vaudrait mieux chaque fois que cela est possible d'éviter la lumière artificielle qui fatigue les yeux, et de se contenter de la lumière naturelle.

7. L'autorité :

L'autorité de l'enseignant vient de son prestige qui s'impose à tous, rien ne doit la détruire. Cette autorité acquise impose des devoirs et des responsabilités à celui qui la détient. Il ne devra jamais en abuser ni pour dominer les esprits ni pour nuire à l'autorité des autres, notamment les parents des élèves.

Comment exercer l'autorité :

Elle peut être bien veillante mais pas aveugle, ferme mais non despotique, sévère jamais redoutable.

Par exemple, l'enseignant saura punir mais aussi pardonner dans certaines circonstances.

Surtout l'enseignant ne devra rien faire qui puisse appeler le démenti des familles ou des supérieurs hiérarchiques pour se faire, il devra donner et prendre l'exemple.

L'enseignant dans son comportement restera simple, juste et bon, il entretiendra un climat d'estime réciproque en comprenant les élèves pour mieux se faire comprendre.

Aussi, doit-il éviter la colère à l'état quasi-permanent. Qui règne par la violence confond terreur avec autorité naturelle. Il est vrai que la crainte de ne pas avoir assez d'autorité fige le débutant, tandis que le fait d'en manquer réellement annule les qualités pédagogiques du vieil enseignant.

L'interdiction des châtiments corporels :

Dans les établissements scolaires, les châtiments corporels sont formellement interdits. Aucune raison ne pourrait les justifier de la part d'un enseignant digne de ce nom.

8. La maîtrise de soi :

L'enseignant doit bien se pénétrer de l'idée que si le châtiment corporel semble mérité, ses suites, elles pourraient bien ne plus l'être. Si la 1^{ère} claque était pour l'enseignant suivie d'un simple saignement de nez, l'assurance de ne plus jamais recommencer serait sûrement acquise.

Pour se faire l'enseignant doit contrôler, autant que possible son esprit et rester maître de soi. En effet, « la colère pédagogique » ne devrait être qu'une comédie, jamais une réalité. L'enseignant ne devra jamais suivre les parents qui l'autorisent et l'encourage à corriger leurs enfants.